

*Questions orales***LES PÊCHES****LE RAPPORT DE LA COMMISSION PEARSE—LE RENVOI AU
COMITÉ PERMANENT**

M. Tom Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre sait que le chômage a frappé la Colombie-Britannique plus durement que toute autre province à l'ouest de la rivière des Outaouais et que le marasme économique qui en résulte est particulièrement grave dans l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Dans son dernier rapport au gouvernement, le commissaire Peter Pearse a déclaré que ses conclusions faisaient ressortir inévitablement «les lacunes de la politique du gouvernement fédéral» et il a signalé que «le coût de ce désordre a été énorme». Le rapport de M. Pearse contient toute une série de recommandations innovatrices qui, d'après lui, sont essentielles à la relance de l'industrie de la pêche en C.-B. Le ministre est-il d'accord pour renvoyer immédiatement le rapport de M. Pearse au comité permanent des pêches et des forêts afin que le Parlement puisse prendre des mesures positives pour le bénéfice des pêcheurs de la côte ouest?

[Français]

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer le commissaire-enquêteur, le D^r Pearse, et nous avons eu une longue conversation. J'ai l'intention d'aller bientôt sur la Côte Ouest rencontrer et les représentants de l'industrie et les pêcheurs eux-mêmes pour examiner avec eux leurs réactions à ces recommandations, et j'espère qu'au cours des prochains mois, le plus tôt possible, je pourrai faire mes recommandations au Conseil des ministres, et le gouvernement prendra ses décisions.

Cependant je ne voudrais pas me rasseoir, madame le Président, sans profiter de cette première occasion qui m'est donnée pour rendre hommage à mon prédécesseur qui a été l'artisan de cette extension de la juridiction de 200 milles, laquelle à mon avis, a été l'un des grands exploits diplomatiques du gouvernement canadien depuis la Seconde Guerre mondiale, et on n'a qu'à examiner les chiffres sur les exportations sur la Côte Ouest depuis 1977 pour constater les progrès remarquables que nous devons à mon prédécesseur.

[Traduction]

M. Siddon: Autrement dit, madame le Président, le comité permanent des pêches et des forêts n'aura pas l'occasion d'étudier les recommandations contenues dans le rapport et de faire les recommandations appropriées. Quelle honte!

LE BOYCOTTAGE DES PRODUITS CANADIENS DE LA PÊCHE

M. Tom Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire, qui s'adresse au même ministre, a trait à un autre facteur qui menace l'emploi des pêcheurs de la côte ouest. Il s'agit du boycottage dont les produits canadiens de la pêche pourraient être l'objet sur les marchés de la Grande-Bretagne et de l'Europe. Le ministre sait que ce boycottage est favorisé, soutenu par des groupes de

Canadiens qui ne semblent point se préoccuper des difficultés financières éprouvées par les pêcheurs canadiens ou leur famille. Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour empêcher ce boycottage qui compromet déjà les débouchés internationaux de notre poisson?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, pour ce qui est du premier point soulevé par le député, je réponds que je n'ai pas pour habitude de donner de directives aux comités parlementaires. Si les parlementaires souhaitent se pencher sur une question donnée, libre à eux de le faire. Je ne leur donnerai aucune directive.

• (1500)

Quant à la seconde question, celle de la commercialisation, elle figure au nombre des priorités que je me suis établies pour la durée de mon mandat en tant que ministre des Pêches et des Océans. J'espère seulement que les divers intéressés dans cette affaire essaieront de s'entendre et que le député m'accordera son appui.

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION**L'AIDE DU GOUVERNEMENT AUX MINORITÉS DANS LE CAS DE
RECOURS AUX TRIBUNAUX**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État et a trait à l'aide que le gouvernement fédéral accorde aux groupes minoritaires dans le cas de recours aux tribunaux. Comme on le sait, depuis février 1978 le Cabinet fédéral autorise un appui financier pour des causes de contestation de lois provinciales relatives aux articles 93 et 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord. Depuis l'adoption de la loi constitutionnelle de 1982, le droit à l'enseignement pour des individus de groupes minoritaires de langue officielle est régi par l'article 23 de la Charte des droits. Dans ce contexte, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement s'engage à élargir son appui financier afin d'inclure l'article 23 de la Charte des droits et libertés en plus des articles 93 et 133 de l'Acte de l'Amérique du nord Britannique, dans le cas de recours aux tribunaux?

L'hon. Serge Joyal (Secrétaire d'État du Canada): Madame le Président, je voudrais remercier l'honorable député d'Ottawa-Vanier de sa question. Il est exact en effet que c'est là l'une des priorités auxquelles, il me semble, le Secrétariat d'État devrait s'attacher. J'ai demandé aux personnes en cause d'évaluer le plus rapidement possible l'impact de la demande que le député a formulée aujourd'hui, et je serai en mesure de faire rapport à la Chambre sur l'aide financière et les conditions qui y seraient attachées, afin que les Canadiens qui veulent se prévaloir de l'égalité d'accès à l'école française ou à l'école anglaise selon la loi puissent être assistés par le gouvernement canadien.